

225° réunion du Conseil de World Athletics 28-29 juillet 2021 - Tokyo, Japon Informations et décisions

Le Conseil de World Athletics, présidé Sebastian Coe, s'est réuni les 28 et 29 juillet 2021 à Tokyo, au Japon, à l'occasion des Jeux olympiques de Tokyo 2020.

1. RAPPORTS

Le Conseil s'est déroulé comme suit :

- Introduction du président
- Mise à jour du Bureau exécutif
- Rapport du directeur général et du directeur des opérations, comprenant la proposition d'ordre du jour, la procédure et le programme de la Convention pour le 53° Congrès de World Athletics.
- Rapport de la Commission des athlètes
- Rapport de la Commission des compétitions couvrant les propositions relatives aux nominations des délégués aux compétitions de la Série mondiale, aux nouveaux règlements régissant les circuits de cross-country, de marche athlétique et d'épreuves combinées, et aux modifications des Règles de compétition et des Règles techniques
- Rapport de la Commission du développement incluant des informations sur le nouveau format du programme Kids' Athletics
- Rapport de la Commission de la gouvernance incluant les propositions de modification des règles
- Rapports des groupes de travail sur les droits de l'Homme, sur la protection et sur le Plan mondial
- Rapport du Panel de nomination incluant le nom des récipiendaires proposés de la récompense pour services rendus à soumettre au Congrès 2021
- Mise à jour concernant les compétitions de la Série mondiale et les Jeux olympiques
- Rapport du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme
- Rapport de l'Équipe de travail sur la Russie

2. INFORMATIONS ET DÉCISIONS

2.1 FEDERATIONS MEMBRES

2.1.1 La Russie

Le Conseil a reçu un rapport de l'Équipe de travail sur la Russie présidé par Rune Andersen portant sur les travaux réalisés depuis la réunion du Conseil de mars 2021.

L'Équipe de travail chargée de la question russe a confirmé que la Fédération d'athlétisme de Russie (RusAF) actuellement suspendue a réalisé des progrès satisfaisants par rapport aux étapes et aux indicateurs clés de performance (ICP) définis dans le Plan de réintégration. La Fédération de Russie s'est acquittée de la dernière facture de 431 848 dollars US pour les coûts de réintégration encourus par World Athletics au cours du trimestre clos le 31 mars 2021.

L'Équipe de travail a bon espoir que, sous la direction de la présidente par intérim Irina Privalova et avec l'aide des trois experts internationaux nommés pour soutenir la mise en œuvre du Plan de réintégration, la RusAF continue



à valider les étapes et les indicateurs clés de performance restants pour satisfaire toutes les conditions fixées pour sa réintégration au sein de World Athletics.

En conséquence, le Conseil a décidé que le statut d'Athlète neutre autorisé (ANA) resterait en vigueur et que le Conseil examinerait en novembre 2021 si le quota d'ANA de 10 athlètes qui s'appliquait à certaines compétitions en 2021 devait être maintenu ou révisé pour les compétitions tenues en 2022.

Le Conseil a également décidé que la question de l'affiliation de la RusAF serait à l'ordre du jour du 53^e Congrès de World Athletics qui se tiendra en novembre, au cours duquel le Congrès en tant qu'instance sera invité à voter sur la résolution suivante :

Dans l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 13.7 des Statuts de World Athletics, le Congrès décide de maintenir la suspension de l'affiliation de la RusAF à World Athletics jusqu'à ce que le Conseil statue que toutes les conditions fixées par le Conseil de temps à autre ont été satisfaites aux fins de la levée de la suspension de la RusAF et de sa réintégration.

Cependant, l'Équipe de travail a averti que si la RusAF cessait de réaliser des avancées satisfaisantes au regard des indicateurs clés de performance et aux étapes du Plan de réintégration ou ne remboursait pas les coûts de réintégration de World Athletics en temps voulu au cours de cette période, il recommanderait au Conseil de retirer la résolution proposée au Congrès et proposerait à la place que le Congrès décide de radier la RusAF avec effet immédiat.

Une copie du rapport de l'Équipe de travail de World Athletics chargée de la question russe est disponible en cliquant ici.

2.2 53^E CONGRES DE WORLD ATHLETICS ET CONVENTION

Le Conseil a reçu une note d'information décrivant l'avancement de la planification du 53° Congrès de World Athletics et de la Convention. Il a approuvé l'ordre du jour du Congrès, la procédure proposée pour le Congrès et le fil directeur du programme de la Convention qui sera le Plan mondial pour l'athlétisme, De plus amples informations seront transmises aux Fédérations membres le mois prochain dans le cadre des documents de travail au Congrès.

2.2.1 Recommandation des récipiendaires de la récompense pour services rendus soumis à l'approbation du Congrès

Le Conseil a choisi de soumettre à l'approbation du Congrès 2021 les personnes recommandées par le Panel de nomination pour être décorées de la plaque du mérite, de l'ordre du mérite et des épinglettes de vétéran. La liste proposée sera communiquée aux Fédérations membres dans le cadre de la documentation du Congrès 2021.

2.3 STATUTS

Le Conseil a examiné les propositions d'amendements aux Statuts de World Athletics (pour approbation par le Congrès) telles que recommandées par la Commission de la gouvernance. Ces amendements proposés seront communiqués aux Fédérations membres le mois prochain dans le cadre de la documentation du Congrès 2021 et seront présentés au 53° Congrès de World Athletics pour examen et décision.



2.4 REGLES

2.4.1 Règles de compétition et Règles techniques

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les modifications des Règles de compétition et des Règles techniques qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2021. Ces modifications concernent les règles suivantes :

• Règle 32 des Règles de compétition - Record du monde du 50km sur route

Compte tenu de la popularité croissante du 50km sur route, le Conseil s'est déclaré favorable à l'inclusion du 50km dans la liste des épreuves de course sur route pour lesquelles des records du monde sont reconnus.

Le Conseil a approuvé la reconnaissance du record du monde du 50km sur route, ainsi que les temps proposés en deçà desquels un record du monde initial sera enregistré. La règle 32 des Règles de compétition s'en trouve modifiée ainsi, avec les critères suivants pour l'établissement du record du monde initial du 50km :

Les meilleures performances, réalisées dans le respect de la RC32 de World Athletics au 1er janvier 2022, constitueront les tout premiers records. Les performances devront être égales à, ou meilleures que, 2h43'38 chez les hommes, 3h07'20" pour les courses femmes uniquement et 2h59'54 pour les courses mixtes.

• Règle 32 de Règles de compétition (RC32) - Record du monde du 35km marche

Suite à l'approbation par le Conseil du 35km marche et du 35 000m marche en tant qu'épreuves comptant pour les records du monde, le Conseil a approuvé les temps suivants en deçà desquels un record du monde initial sera enregistré dans ces épreuves :

Hommes: 2h22'00" Femmes: 2h38'00"

• RT 17.2.2 - Obstruction/bousculade

Le Conseil approuve l'ajout de la note suivante à la RT17.2.2 en guise de clarification et afin de fournir une explication claire de ce qui est considéré comme une obstruction/bousculade :

Une bousculade doit être entendue comme un contact physique avec un ou plusieurs autres athlètes qui se traduit par un avantage déloyal, provoque une blessure ou cause un préjudice à ces athlètes ou, par voie de conséquence, à un ou plusieurs autres athlètes.

RT11 - Validité des performances : pistes de 400 m en salle

Les règles actuelles font une distinction claire entre les épreuves en plein air et en salle. Étant donné que de plus en plus de compétitions se déroulent en dehors des installations traditionnelles, il devient de plus en plus difficile de trouver une place adéquate dans les règles actuelles pour des épreuves telles que le 100m en salle, le 60m en plein air, le 400m en salle sur une piste surdimensionnée, les lancers longs en salle, etc.

Par conséquent, le Conseil a approuvé la modification de la RT11 afin de permettre que les performances actuellement considérées comme valides uniquement si elles sont réalisées en plein air soient également valides si elles sont réalisées en salle, sous réserve que toutes les règles techniques soient respectées. Les performances réalisées sur des pistes en salle surdimensionnées compteront parmi les performances réalisées en plein air.



• RC19.4 - Juges de concours – indication de la validité d'un essai

L'usage d'un drapeau pour indiquer qu'un essai réalisé lors d'un concours est valide ou non est actuellement obligatoire. Portant, de plus en plus d'autres aides visuelles sont utilisées (notamment l'affichage électronique).

Par conséquent, le Conseil a approuvé l'utilisation d'autres indications visuelles pour confirmer la validité ou la non-validité des tentatives dans les épreuves de concours. La RC19 a donc été modifiée en conséquence.

Le détail de tous les amendements approuvés aux Règles de compétition et aux Règles techniques est disponible sur le site Internet de World Athletics <u>en cliquant ici</u> (tome C [Compétition], section 1.1 [Règles de compétition] et 2.1 [Règles techniques]).

2.4.2 Règles du Congrès

Lors de la réunion du Conseil de mars 2021, le Conseil a approuvé les amendements proposés au Règles du Congrès, y compris le déplacement des sections des Statuts relatives aux élections des vice-présidents et des membres individuels du Conseil vers les Règles du Congrès. Ces changements aux Règles du Congrès sont soumis à l'approbation par le Congrès, en novembre 2021, des amendements proposés aux Statuts et ne peuvent donc, en principe, pas être mis en œuvre avant cette date. Par conséquent, après un examen plus approfondi, en maintenant toutes les autres propositions d'amendements aux Statuts convenues qui portent sur la tenue d'une réunion virtuelle du Congrès et la simplification des règles de débat, sur la recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les Règles du Congrès modifiées qui entreront en vigueur à partir du 13 août 2021.

Les Règles amendées sont disponibles sur le site Internet de World Athletics <u>en cliquant ici</u> (tome A [La Constitution], section 2 [Règles du Congrès]).

2.4.3 Règles de gouvernance

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les modifications proposées à la règle 7.9 des Règles de gouvernance afin d'aligner le libellé et les délais relatifs aux rapports au Congrès.

Les Règles modifiées prennent effet à partir du 29 juillet 2021 et sont disponibles sur le site Internet de World Athletics en cliquant ici (tome B [Organisation], section 3.1 [Règles de gouvernance]).

2.5 REGLEMENTS

2.5.1 Règlement de la Série mondiale d'athlétisme

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé la proposition d'offrir une Invitation privilégiée (Wild Card) pour le 35km marche des Championnats du monde Oregon22 aux champions du monde masculins et féminins 50km marche lors des Championnats du monde de Doha 2019. En effet, l'épreuve de marche longue des Championnats du monde d'athlétisme Oregon 22 se déroulera sur 35 km et non sur 50 km comme à Doha en 2019.

2.5.2 Règlement du Circuit de marche athlétique 2022

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé le nouveau Règlement du Circuit de marche athlétique. Ce Circuit offrira des niveaux de compétition différents et clairs, basés sur des critères comme le budget consacré aux athlètes, les primes et la qualité de l'organisation des meetings internationaux de marche, sous réserve du respect des dispositions minimales figurant dans ledit Règlement. Des compétitions de niveau Or, Argent et Bronze seront proposées.



Le Règlement du Circuit de marche athlétique entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2021 et peut être consulté sur le site Internet de World Athletics <u>en cliquant ici</u> (tome C [Compétition], section 1.7 [Règlement du Circuit de marche athlétique).

2.5.3 Règlement du Circuit des épreuves combinées 2022

Sur le même principe, le Conseil a approuvé le nouveau Règlement du Circuit des épreuves combinées.

Le Règlement du Circuit des épreuves combinées de World Athletics entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2021 et peut être consulté sur le site Internet de World Athletics <u>en cliquant ici</u> (tome C [Compétition], section 1.8 [Règlement du Circuit des épreuves combinées]).

2.5.4 Règlement du Circuit de cross-country 2022

Sur le même principe, le Conseil a approuvé le nouveau Règlement du Circuit de cross-country.

Le Règlement du circuit de cross-country de World Athletics entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2021 et peut être consulté sur le site Internet de World Athletics <u>en cliquant ici</u> (tome C [Compétition], section 1.9 [Règlement du Circuit de cross-country]).

2.6 POLITIQUE DE PROTECTION

Depuis la création par le Conseil en juin 2021 du Groupe de travail sur la protection, des travaux et des recherches ont été menés pour identifier les bonnes pratiques en matière de protection des athlètes contre le harcèlement et les abus. Une première version de Politique de protection pour World Athletics a vu le jour et a été approuvée par le Conseil. Cette Politique encourage et soutient les Fédérations membres à adopter leurs propres politiques de protection et les mécanismes adéquates. Des documents d'orientation et les outils nécessaires au lancement de telles politiques sont en cours de préparation pour aider les fédérations membres en ce sens. La Politique s'applique à tous les acteurs de l'athlétisme et pas seulement aux enfants.

La politique sera révisée annuellement et soumise au Conseil pour approbation chaque année. La prochaine révision aura probablement lieu lorsque le Conseil examinera les Règles de protection proposées, élaborées par l'UIA en consultation avec d'autres instances de World Athletics.

La Politique de protection sera communiquée aux Fédérations membres et publiée dans les prochains mois.

2.7 COMPETITIONS DE LA SERIE MONDIALE D'ATHLETISME

Sur recommandation du Panel d'évaluation des candidatures à l'organisation d'un événement, le Conseil a décidé d'attribuer l'organisation des compétitions de la Série mondiale suivantes :

2.7.1 Championnats du monde de marche par équipes 2022

Le Conseil a attribué l'organisation des Championnats du monde de marche par équipes 2022 à la ville hôte de Muscat, Oman, et à l'Association d'athlétisme d'Oman. C'est la première fois qu'un événement de la Série mondiale d'athlétisme sera organisé à Oman.

Minsk, en Biélorussie, avait été initialement choisie pour accueillir cet événement, mais le Conseil a décidé de changer de ville hôte après avoir reçu un rapport préparé par le Comité du Bureau exécutif en charge de l'évaluation des risques, qui concluait que les incertitudes entourant les relations diplomatiques et les restrictions



de déplacements internationaux en ce qui concerne la Biélorussie auraient un impact significatif sur l'organisation des championnats à Minsk l'année prochaine (voir la circulaire M/22/21).

La compétition se tiendra désormais à Muscat en mars 2022 et sera organisée en partenariat avec la fédération omanaise de voile (Oman Sail) et le palais des congrès et des expositions d'Oman. (Oman Convention and Exhibition Centre)

Oman a l'intention de faire de cet événement une célébration plus large de l'athlétisme. Outre les épreuves du 20km marche pour les athlètes d'élite hommes et femmes, le 10km marche et une course combinée de 35 km pour les U20 hommes et femmes, l'événement comportera des épreuves pour les vétérans, des courses pour enfants de 1 km et 2 km et un rendez-vous parkrun.

2.7.2 Relais mondiaux 2023

Les Relais mondiaux d'athlétisme seront organisés en Chine pour la première fois en 2023, suite à l'attribution de cet événement à la ville portuaire de Guangzhou, l'une des trois plus grandes villes de Chine, et à l'Association chinoise d'athlétisme.

Ces sixièmes Relais mondiaux de World Athletics serviront d'épreuve qualificative pour les Championnats du monde d'athlétisme de 2023 à Budapest et les Jeux olympiques de 2024 à Paris. Les dates exactes doivent encore être définies, mais les Relais se déroulent en mai comme à l'accoutumée.

2.7.3 Championnats du monde de course sur route 2023

Le Conseil a attribué l'organisation des premiers Championnats du monde de course sur route à la ville de Riga, en Lettonie, et à l'Association lettone d'athlétisme. Ce nouvel événement a été élaboré pour célébrer la course sur route, tant pour les coureurs d'élite que pour les coureurs récréatifs. Il comprendra les actuels Championnats du monde d'athlétisme de semi-marathon, les nouveaux championnats du monde de 5km et des courses de masse.

Treize villes ont manifesté leur intérêt pour l'organisation de ce nouvel événement et cinq villes ont été retenues pour la phase finale. Les dates de l'événement doivent encore être fixées, mais il devrait se tenir aux alentours de septembre octobre 2023.

2.7.4 Nominations des délégués aux compétitions

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les nominations de délégués aux compétitions de la Série mondiale suivants :

- Championnats du monde en salle Belgrade 22
- Championnats du monde U20 Cali 22

En approuvant ces nominations, le Conseil a demandé qu'une feuille de route comportant des objectifs clairs et un calendrier soit élaborée pour répondre aux préoccupations actuelles concernant la représentation géographique et la parité. Cette feuille de route sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil en décembre 2021.

La liste complète des délégués approuvés se trouve à l'annexe A.



2.8 DEVELOPPEMENT ET EDUCATION

2.8.1 Cadre stratégique pour l'apprentissage en ligne en matière de conformité éthique

Sur la recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé le cadre stratégique proposé pour l'apprentissage en ligne en matière de conformité éthique. L'objectif est de fournir un enseignement en ligne adapté aux besoins d'apprentissage de chaque partie prenante, ainsi que des cours de certification et de remise à niveau aux différents publics, en commençant par le personnel de World Athletics, les officiels, les villes candidates et les comités d'organisation locaux. Un cours expérimental sera lancé en septembre 2021.

2.8.2 Kids' Athletics

Le Conseil a assisté à une présentation détaillée sur l'avancement du nouveau programme d'athlétisme pour enfants. La phase de développement a commencé en avril 2021 et couvre tous les aspects du projet, tels que le numérique, le design, le contenu du programme et le matériel. Les actions qui seront entreprises au cours des prochains mois sont les suivantes :

- Une phase de test du nouveau contenu avec une sélection de fédérations membres en août.
- Un concours de mascotte sera organisé en septembre. Ce sera là une bonne occasion d'impliquer les enfants dans le processus et de les sensibiliser au programme.

Le détail du nouveau programme d'athlétisme pour enfants, qui comprenait des informations sur la structure du programme, le contenu proposé et les résultats attendus pour 2021 (y compris le matériel, les conseils et la plateforme), a été fourni au Conseil qui a approuvé le concept proposé et le calendrier de déploiement.

Le programme sera lancé au troisième trimestre 2021 et sera initialement proposé en quatre langues : anglais, français, espagnol et mandarin.

2.9 PLAN MONDIAL POUR L'ATHLETISME 2022-2030

Le Conseil a été informé de l'avancée du Plan mondial après la période intensive de consultation, de développement et de révision du plan depuis la dernière réunion du Conseil.

Au cours de la phase de consultation, deux enquêtes ont été menées pour recueillir les points de vue des principales parties prenantes du sport, y compris toutes les Fédérations membres et la communauté de l'athlétisme dans son ensemble. 25 000 réponses ont été reçues. Les résultats de la consultation ont été analysés afin d'identifier les objectifs spécifiques, les sous-objectifs et les actions à inclure dans le plan mondial, qui définissent la manière dont World Athletics, les Associations continentales, les Fédérations membres et d'autres parties prenantes peuvent travailler ensemble pour développer et faire croître l'athlétisme dans le monde entier.

Les résultats de la consultation, l'analyse les objectifs, les sous-objectifs et les actions proposés ont été communiqués aux Fédérations membres et aux Associations continentales afin de recueillir leur commentaires et réactions par le biais des séances d'information à l'intention des FM et des réunions des Associations continentales.

Le document final sera transmis au Conseil avant d'être envoyé aux Fédérations membres le mois prochain dans le cadre de la documentation du Congrès 2021. Le Plan mondial sera un point à l'ordre du jour du Congrès et sera recommandé par le Conseil au 53^e Congrès de World Athletics pour examen et décision.

La Convention du 16 novembre sera axée sur le Plan mondial afin de donner l'occasion de présenter et de discuter plus en détail du Plan et de ses implications avec les Fédérations membres.



2.10 Droits de L'Homme

Suite à la décision du Conseil de créer un Groupe de travail sur les droits de l'Homme (HRWG) chargé d'entreprendre une évaluation des opérations, des politiques et des règles de World Athletics à la lumière des droits de l'Homme, et de développer un cadre spécifique pour World Athletics, le HRWG a accompli sa mission et a fourni un résumé de son travail et de ses conclusions au Conseil. Le rapport a couvert les points suivants :

- Historique et contexte du rapport
- Les conclusions du HRWG; et,
- Les recommandations du HRWG.

Le HRWG a fait des recommandations au Conseil et proposé des actions. Dans le cadre de ces recommandations, le HRWG a reconnu que World Athletics s'est déjà engagée dans une démarche de protection des droits de l'Homme et que se présente à elle une opportunité importante de renforcer ces acquis et de s'y appuyer pour prendre des mesures supplémentaires et mettre en place des systèmes et des processus qui se concentrent sur la prévention des dommages aux personnes. Le Conseil a approuvé les recommandations formulées par le HRWG dans son rapport, dont le résumé sera communiqué aux fédérations membres dans le cadre de la documentation du Congrès. En outre, les conclusions et recommandations du rapport seront présentées au Congrès.

2.11 MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHAUSSURES D'ATHLETISME

Compte tenu de la nécessité de poursuivre les travaux afin de parvenir à une solution viable à long terme pour la réglementation des chaussures d'athlétisme, le Conseil a approuvé la prolongation du mandat du groupe de travail sur les chaussures d'athlétisme jusqu'au 31 décembre 2021. La composition du Groupe de travail, qui mêle expertise technique et représentation des fabricants de chaussures, reste la même.

Communiqué de presse

 $\frac{https://worldathletics.org/news/press-releases/competition-updates-225th-world-athletics-council-meeting}{meeting}$



ANNEXE A

| NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMPÉTITIONS | | | |
|--|-------------------------------|------------------|--|
| Juillet 2021 | | | |
| Les délégués nouvellement nommés apparaissent en caractères rouges | | | |
| Les délégués précédemment nommés par le Conseil sont en caractères noirs | | | |
| Championnats du monde en salle Belgrade 2022 | | | |
| Délégué technique | Niels Van der Aar (NED) | | |
| Délégué technique | Luca Verrascina (ITA) | | |
| Jury d'appel (membre du Conseil) | Abby Hoffman (CAN) | | |
| Jury d'appel (OTI) | Chris Cohen (GBR) | | |
| Jury d'appel (OTI) | Antonio Perez Cristobal (ESP) | | |
| Secrétaire du Jury d'appel (OTI) | | | |
| Délégué médical | Stéphane Bermon (FRA) | | |
| Délégué antidopage | Jasmina Glad-Schreven (FIN) | | |
| Délégué presse | Martina Kucerova (SVK) | | |
| Commissaire à la photographie | Raquel Cavaco Nunes (POR) | | |
| Commissaire à la publicité | Karena Vleck (GBR) | | |
| OTI en chef | Rui Loucao (POR) | | |
| OTI | Giovanni Cardona (COL) | | |
| OTI | Daniel Michaud (CAN) | | |
| ОТІ | Pasi Oksanen (FIN) | | |
| ОТІ | Loreto Perez Roman (ESP) | | |
| Starter (préposé aux départs) international | Lisa Ferdinand (CAN) | | |
| Responsable international de photographie d'arrivée | David Weicker (CAN) | | |
| Statisticien | Andras Szabo (HUN) | | |
| Speaker anglophone | Kris Temple (GBR) | | |
| Championnats du monde U20 Cali 20 |)22 | | |
| Délégué technique | Gemma Castaño (ESP) | | |
| Délégué technique | Fred Nantes (BRA) | | |
| Jury d'appel (membre du Conseil) | Helio Gesta de Melo (BRA) | | |
| Jury d'appel (OTI) | Mike Armstrong (USA) | | |
| Jury d'appel (OTI) | Vadim Nigmatov (TJK) | Rui Loucao (POR) | |
| Secrétaire du Jury d'appel (OTI) | | | |
| Délégué médical | Paolo Emilio Adami (ITA) | | |
| Délégué antidopage | Alejandro Lozano Buron (ESP) | | |
| Délégué presse | Zacharias Vailakis (GRE) | | |



| Commissaire à la publicité | Vijay Parbat (GBR) | |
|---|-------------------------------|-----------------------|
| OTI en chef | Can Korkmazoglu (TUR) | |
| ОТІ | Claudia Schneck (BRA) | |
| ОТІ | Elena Barrios (ESP) | |
| ОТІ | Didier Foulon (BEL) | |
| ОТІ | Frank Hamm (GER) | Amit Ne'eman (ISR) |
| ОТІ | Samuel Lopes (POR) | |
| ОТІ | Claes Jurstrand (SWE) | |
| ОТІ | John Cronin (IRL) | Loreto Perez (ESP) |
| ОТІ | Pasi Oksanen (FIN) | |
| ОТІ | Mats Svensson (SWE) | |
| Starter international | Ubiratan Martins (BRA) | |
| Responsable international de photographie d'arrivée | David Weicker (CAN) | |
| Statisticien | Andras Szabo (HUN) | |
| Speaker anglophone | Javier Clavelo (CAN) | |
| Chef-juge de marche | Jean-Pierre Dahm (FRA) | |
| Juge de marche | Daniel Michaud (CAN) | Shaun Gallagher (IRL) |
| Juge de marche | lan Richards (GBR) | |
| Juge de marche | Sergio Solana (ESP) | |
| Juge de marche | Guillermo Pera Vallejos (ARG) | |
| Juge de marche | Vasco Guedes (POR) | |